

Acte pour amender l'acte pour ériger la municipalité des Chutes de Kingsey.

**C**ONSIDERANT la demande de certains habitants, du township de Kingsey, par requête : A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada, décrète ce qui suit :

- 1.** Depuis et après le premier jour du mois de janvier, mil huit cent soixante-six, les onze premiers lots du neuvième rang du township de Kingsey seront détachés de la municipalité du dit township et annexés à la municipalité des Chutes de Kingsey, pour les fins municipales. Preamble Lots détachés de la municipalité
- 2.** Rien de contenu dans cet acte n'aura l'effet de libérer aucune partie du territoire ainsi détaché des dettes ou obligations contractées avant la passation du présent acte, pour la municipalité de laquelle elle dépendait. Quant aux dettes contractées avant le présent.
- 3.** Le présent sera réputé acte public.